

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024

2024 DU 104 Dénomination place Ady et Gilberte Steg (12e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Ady et Gilberte Steg " à une emprise à Paris (12^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 18 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Ady et Gilberte Steg " est attribuée à l'emprise, relevant du domaine public routier, située à l'intersection du boulevard Diderot et des rues de Charenton et Beccaria à Paris (12^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO